

CODE DE VIE ET RÈGLES DE VIE COMMUNE 2025-2026

SECTEUR SECONDAIRE

Pour favoriser une image de soi positive...

Pour avoir un milieu qui favorise les apprentissages de chacun et pour y faire moi-même des progrès...

Pour vivre dans un environnement harmonieux, bienveillant et sécuritaire...

Le code de vie d'une maison d'éducation prend racine dans ses valeurs profondes. L'école Vanguard privilégie ainsi des règles de vie commune qui s'adressent à l'ensemble de la communauté composée d'élèves, de parents et de membres du personnel. Celles-ci doivent être vues comme des balises mises en place pour favoriser un vivre-ensemble harmonieux et agréable ainsi que des conditions propices aux apprentissages. La vie en société étant basée sur le respect mutuel, la confiance, la politesse, la coopération et la considération envers les autres, nos règles de vie découlent de ces principes de base. On y retrouve ainsi la philosophie de l'école, ses valeurs, les comportements à observer, à encourager et ceux à proscrire.

1. COMPORTEMENTS ATTENDUS

VALEUR: RESPECT (Civisme, assiduité, ponctualité, politesse, tenue vestimentaire...)

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- J'accepte et je respecte les autres dans leurs différences et dans leurs difficultés ;
- Je suis conscient que mon temps de présence a un impact sur ma réussite alors je suis présent et à l'heure à tous mes cours ;
- Je respecte le code vestimentaire de l'école et n'entre pas en classe avec mes bottes ou des souliers pouvant salir l'environnement. Ma tenue est soignée pour une maison d'éducation ;
- J'utilise un langage respectueux et j'encourage les comportements positifs ;
- J'évite la bousculade et le tirailage et je prends soin des plus petits lorsque je suis en contact avec les plus jeunes ;

- Je demeure discret dans mes manifestations amoureuses ;
- J'assume ma responsabilité dans les situations de conflit et je prends des moyens pacifiques pour les régler ;
- Je collabore avec tous les adultes de l'école ;
- Je ne nuis pas aux saines conditions d'apprentissage de mes pairs ;
- Je prends soin de mon environnement de travail et de mon école en gardant propre et en bonne condition tous les lieux et le matériel de l'école (Aucun affichage sans l'autorisation de la direction de secteur) ;
- Je respecte le **droit à l'image** et à la **vie privée**. Je ne prends personne en photo ou n'enregistre personne sans son consentement, je ne diffuse aucune image de mes amis ou de mes enseignants sans leur consentement. *(Afin d'assurer le respect de l'image et de la vie privée de tous, la direction se réserve le droit de vérifier le contenu du cellulaire ou de l'appareil électronique ou mécanique. Pour tout contenu qui porte atteinte à l'intégrité, l'honneur, la réputation ou le droit à l'image d'une personne, les parents seront avisés. Des sanctions seront prises en fonction de notre politique d'intimidation.)* ;
- Je suis autorisé à quitter le territoire de l'école à l'heure du midi, mais je dois m'assurer de revenir à l'école à temps pour mon cours suivant et je dois m'assurer d'être respectueux du voisinage. **Nous nous attendons à ce que chacun profite positivement de ce droit sans nuire aux droits des autres** ;
- Je respecte les règles de vie en tout temps : activités scolaires ou parascolaires, transport, sorties, etc.

VALEUR: ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je m'implique dans la vie scolaire ;
- Je fais ma part dans les travaux d'équipe, collabore et participe aux projets et sorties proposés ;
- J'utilise les outils et les stratégies qui me sont proposés par mes enseignants pour m'aider dans mes apprentissages ;
- Je me préoccupe d'aider les autres quand je peux ;
- Je prends soin de mon hygiène corporelle ;
- Je range mon **téléphone cellulaire** ou autre appareil électronique dans mon sac d'école, **en fermant la sonnerie**, dès que j'entre dans la cour de l'école. L'utilisation de cellulaires et de tout autre appareil électronique est interdite sur l'ensemble du terrain de l'école, y compris pendant les récréations et les heures de dîner ; *(L'usage ne peut être autorisé que par un enseignant, en salle de classe, pour des fins pédagogiques).*
- J'utilise uniquement les portes et espaces qui sont réservés au secondaire, à moins d'y faire une activité autorisée par la direction (2^e étage, cafétéria du primaire, cour de récréation du primaire) ;
- Je prends soin du matériel qui m'est prêté par l'école (*manuels, ordinateur, calculatrice, écouteurs et je reconnais être pleinement responsable de les*

remettre en bon état sinon ils me seront facturés). Je dois donc les garder avec moi en tout temps ou les ranger sous clé dans mon casier (*les laisser dans la salle de classe n'est pas suffisant*) ;

- Par mesure de sécurité pour tous, si j'utilise une planche à roulette, ce n'est permis qu'à l'intérieur de la cour du secondaire et le port du casque est obligatoire.
- Par mesure de sécurité, je n'invite aucun visiteur sur le territoire de l'école.
- J'adopte de saines habitudes de vie, entre autres en ayant une saine alimentation (*aucune consommation de boisson énergisante, de type Red Bull, n'est autorisée à l'école.*) ;
- Je respecte l'utilisation du casier qui m'a été assigné ainsi que le cadenas prêté. (*Seule la direction de mon secteur peut autoriser un changement de casier ou de cadenas.*)

VALEUR: PERSÉVÉRANCE

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- J'ai le matériel **nécessaire** pour chaque **cours** et **je suis prêt(e)** à **travailler lorsque la cloche sonne**;
- Je m'engage à **travailler pour** atteindre les objectifs et les défis qui **sont** fixés;
- **Je** m'applique dans les tâches demandées malgré **les difficultés** en **faisant** toujours de **mon mieux**;
- J'accomplis mon plan de **travail** et **je** remets mes **travaux à temps**;
- **Je pose des questions sans** hésiter **lorsque** je ne comprends **pas**;
- J'accepte **de** prendre des **risques pour** apprendre.
- Je n'hésite pas à demander de l'aide en me tournant vers l'adulte si je suis démotivé à fréquenter l'école.

2. MODALITÉS INTERNES

2.1 ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

- **Avant 8 h 30**, je dois me présenter à l'entrée des élèves du secondaire pour signaler mon retard à la personne surveillante.
- **À partir de 8 h 30**, je dois entrer par la porte d'entrée de l'école et me présenter ensuite au secrétariat de mon cycle, accompagné d'un surveillant d'élève.
- Tout retard non motivé entraîne une conséquence.

2.2 CODE VESTIMENTAIRE

Tu devras MINIMALEMENT porter :

- **Un polo** de la collection Vanguard selon le niveau primaire ou secondaire;
- **Un pantalon ou une jupe** de la collection Vanguard;
- Les autres morceaux de la collection sont facultatifs, mais disponibles pour ceux qui souhaitent plus de variété; **PAR CONTRE, IL FAUT GARDER EN TÊTE QU'AUCUN AUTRE MORCEAU QUI NE FAIT PAS PARTIE DE NOTRE COLLECTION NE SERA ACCEPTÉ (EXEMPLE: HOODIE DE L'AN DERNIER);**
- Les **bas et bas collants de la collection** ne sont pas obligatoires, donc libres de choix, mais s'ils sont apparents, ils doivent être noirs, bleu marine, blancs ou gris.
- Il n'est pas obligatoire d'acheter une paire de souliers en particulier; une paire de souliers réguliers est acceptée; aucune contrainte de couleur pour les souliers;
- **L'ancien uniforme ne sera plus accepté**, mais nous encourageons les dons à des organismes dans le besoin.
- Le port de la casquette, de chapeaux et couvre-chefs de tout style est autorisé à l'extérieur des murs de l'école ainsi que dans l'école, mais doivent être enlevés en entrant dans la salle de classe.

Éducation physique

- L'achat de la tenue de sport **n'est pas obligatoire**, mais le pantalon de sport de la collection peut être porté en classe;
- Les élèves doivent toutefois avoir une tenue différente pour leur cours d'éducation physique (différent chandail et pantalon ou short)

Petite touche pour nos finissants

Les élèves de 6e année et de secondaire 5 pourront choisir un **chandail à col rond** avec "Finissant" inscrit au dos que les élèves pourront porter pendant toute l'année.

2.3 ÉDUCATION PHYSIQUE

- **Tu dois changer tes vêtements pour ton cours d'éducation physique.** Par respect pour tes collègues de classe avec qui tu partages un espace commun, comme tu as transpiré, **tu dois aussi te changer avant de retourner en classe.** Aucun vêtement porté en classe régulière ne doit servir au cours d'éducation physique.
- Tu as besoin de :
 - Une paire de souliers de course à semelle non marquante;
 - Un chandail à manches courtes (autre que l'uniforme);
 - Un pantalon court ou long de sport;
 - Du déodorant (en bâton ou à bille).

2.4 PÉRIODES D'ÉVALUATION / ASSIDUITÉ

- Toute absence pendant les périodes officielles de révision et d'évaluation des apprentissages (*voir calendrier scolaire*) ne se verra pas compensée (par de la préparation de matériel par les enseignants) ou accommodée (par le déplacement du moment des examens). Seul un motif jugé valable par le MEQ/ ou direction de secteur, selon la situation, peut permettre une reprise ou une évaluation qui n'est pas prise en considération dans le bilan global (maladie grave, avis de la cour...) Toute communication à cet effet doit passer par la direction du secteur.

2.5 STATIONNEMENT

- Il est à l'usage exclusif du personnel et des parents.

2.6 CASIERS:

- Il est important de se rappeler que le casier demeure la propriété de l'école. À tout moment, les personnes en autorité peuvent, si elles ont un doute raisonnable, vérifier l'état ou le contenu d'un casier. L'élève est responsable de la propreté de son casier et aucun objet de valeur ne peut y être laissé. L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés, qu'ils soient déposés dans le casier ou ailleurs dans l'école.

3. GESTES FORMELLEMENT PROSCRITS, À L'ÉCOLE COMME DANS LA SOCIÉTÉ

1. **Intimidation ou violence physique** (faire trébucher, contraindre, frapper, pousser, etc.)
2. **Intimidation ou violence verbale** (insulter, discriminer, menacer, ridiculiser, etc.)
3. **Intimidation ou violence sociale** (propager des rumeurs, isoler, exclure, etc.)
4. **Intimidation ou violence matérielle** (détruire, vandaliser, activer un système d'alarme incendie, s'approprier le bien d'autrui – y compris, par exemple, des images dans le cyberspace, etc.)
5. **Cyberintimidation, actes d'intimidation commis dans le cyberspace** (médias sociaux, messages textes, courriels, blogues, diffusion de photos, de propos, d'images ou tout autre type de communication qui pourraient nuire à l'intégrité, la vie privée, la réputation ou la sécurité de l'école, des élèves, des parents ou des membres du personnel.)
6. **Possession d'armes**, d'objets illégaux, à connotation violente, de drogues, d'aliments contenant de la drogue, d'alcool...
7. **Consommation de tabac-vapotage sur le territoire de l'école** : Fumer est nocif pour la santé. L'école est un lieu non-fumeur. Par respect des lois en vigueur, par souci de la santé de tous et par respect de l'ensemble de la communauté, il est interdit de fumer ou de « vapoter » sur le terrain de l'école.
8. **Consommation et vente de drogue-alcool** : Pour des raisons légales et de santé bien évidentes, mais aussi afin de permettre à tous d'être disponibles au travail et aux apprentissages, aucune consommation de drogue et d'alcool n'est tolérée. *Un jeune qui souhaite discuter de sa consommation en toute confidentialité afin de faire des choix

plus éclairés peut rencontrer l'un de nos intervenants, mais **toute forme de consommation (drogue ou alcool) est non seulement interdite à l'école, mais aussi dans toute activité parascolaire ayant lieu ou non à l'école.**

9. **Plagiat** : La propriété intellectuelle est une balise à respecter en société. Tout plagiat ou tentative de plagiat entraîne une sanction. Il est important de noter que le « copier-coller » effectué à partir de sources internet ou autres sera sanctionné comme plagiat, à moins que les sources ne soient clairement identifiées.
10. **Prise de photo ou de vidéo et diffusion** : Il est interdit de publier ou diffuser, notamment à travers les médias sociaux, des propos, images ou tout autre type de communication qui pourraient nuire à l'intégrité, la vie privée, la réputation ou la sécurité de l'école, des élèves, des parents ou des membres du personnel, tout comme il est interdit, de par la loi, de filmer ou de photographier qui que ce soit sans son consentement.

À l'École Vanguard, nous visons à développer de sains comportements, à éduquer nos jeunes et à faire de nos élèves des citoyens responsables, mais contrevenir à la loi et adopter des comportements proscrits en société peut entraîner non seulement des sanctions au sein de notre établissement allant jusqu'au renvoi définitif, mais aussi des sanctions conformes aux lois applicables.

4. SANCTIONS PRÉVUES EN CAS DE MANQUEMENT

Tous doivent s'attendre à des conséquences à tout manquement. Les membres du personnel de l'école prendront toutefois toujours en considération les éléments suivants lors d'une intervention :

- i. L'événement et son contexte ;
- ii. La ou les personne(s) impliquée(s) ;
- iii. La gravité ou le caractère répétitif des gestes ;
- iv. Le type de mesure appropriée selon l'incident : mesure réparatrice ou punitive.

SANCTIONS-MESURES POSSIBLES

Mesures d'aide	Mesures réparatrices	Mesures punitives
<ul style="list-style-type: none"> ● Avertissement ● Référence à un professionnel de l'école (technicien en éducation spécialisée, psychologue, orthopédagogue...) ● Rencontres avec les parents ● Référence à des organismes extérieurs (CSSS, YMCA, DPJ, 	<ul style="list-style-type: none"> ● Travaux communautaires ● Réflexion ● Remboursement en cas de bris ou de perte ● Ententes verbales ou écrites ● Médiation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Avis disciplinaire à faire signer par les parents (remis par direction de secteur) ● Objets confisqués ● Retenues/reprises de temps le midi, après l'école ou en journées pédagogiques (Motifs divers : absences/retards/suspensions...) ● Expulsion de classe

<p>infirmière, conseiller en orientation, travailleur social, autres...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Feuille de route ● Alternative à la suspension (YMCA) 		<ul style="list-style-type: none"> ● Limitation de certains privilèges ● Échec en cas de plagiat ● Retrait de classe ou d'une activité ● Suspensions internes ou externes ● Contrat d'engagement ● Plan d'intervention comportemental ● Référence à des intervenants extérieurs ● Suspension (selon la gravité de la situation, au 1er ou au 3e avis disciplinaire, bagarre, vol, consommation, possession simple, vente ou circulation de drogues ou d'alcool, langage, attitude et comportement irrespectueux à l'égard du personnel, refus répété de réaliser la tâche scolaire, imitation d'arme, discrimination, intimidation, etc.). ● Changement d'école
---	--	--